



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE

Avis de publication

Le collège communal de l'administration communale de BRUGELETTE, porte à la connaissance des habitants de la commune qu'en séance du 31 octobre 2024, le conseil communal a approuvé les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2024 – service ordinaire et service extraordinaire.

Les documents en rapport avec les modifications budgétaires n°2 – service ordinaire et service extraordinaire de l'exercice 2024 peuvent être consultés à l'administration communale – service comptabilité (068/45 73 12) pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, ou sur rendez-vous.

Les personnes qui auraient des remarques à formuler à propos des modifications budgétaires n°2 – service ordinaire et service extraordinaire de l'exercice 2024 sont invitées à les adresser par écrit au collège communal de et à 7940 BRUGELETTE, pour le **5 décembre 2024** au plus tard, ou à se présenter au secrétariat communal le 5 décembre 2024 de 9 heures 30 à 11 heures 30, pour en faire part au délégué du collège communal.

Fait à Brugelette, le 4 novembre 2024

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,

Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES